

# AVIS DE CONCERTATION Modification N°4 du PLUi

## Objet et organisation de la concertation

Le Val d'Ille-Aubigné organise une concertation préalable relative à la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en application de l'article L. 103-2°3 du Code de l'urbanisme.

#### **Durée de la concertation**

La concertation se tient du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 28 février 2025.

### Modalités de la concertation

Le conseil communautaire du 12 novembre 2024 a défini les modalités suivantes :

- Diffusion d'informations sur différents médias (site internet du Val d'Ille-Aubigné, les réseaux sociaux de la communauté de communes,...);
- Mise en place d'un registre papier au siège communautaire destiné aux observations du public ;
- Mise en place d'un registre dématérialisé destiné aux observations du public : https://www.registre-dematerialise.fr/5857/
- Organisation de deux permanences afin de recueillir les observations du public et de répondre aux éventuelles questions :
  - Le 13 décembre 2024 de 9h00 à 14h00 au siège communautaire à Montreuil le Gast (sur inscription au 02 99 69 86 86)
  - o Le 17 janvier 2025 de 9h00 à 14h00 au siège communautaire à Montreuil le Gast (sur inscription au 02 99 69 86 86)

#### Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil Communautaire. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.